



Conseil Municipal du 25 mars 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/15

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 15
votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Patrice
JACQUET, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina
Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian TETARD, Laurent
FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Bernadette VOOGSGERD,
Laurence GUERNE par Claudine THIRANOS
Philippe BUIRON par Grégory BENOIT
Philippe BARBIER par Christian TETARD
Patrice GOSNET par Laurent FOHRER

Était absent :

Bruno MELGIES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal,

Vu la transmission des documents financiers aux membres du Conseil, douze jours avant le
présent Conseil conformément à l'article L5217-10-4 du GCT,

Vu la délibération n° D/2025-02 du 11 février 2025 présentant le Rapport d'Orientation
budgétaire 2025,

Vu les propositions de Monsieur le Maire concernant l'établissement du Budget Primitif 2025
de la commune de La Frette-sur-Seine,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTE au niveau du chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses
et recettes.

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2025 de la commune de La Frette-sur-Seine, qui s'équilibre :

- en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 6 205 000 €
- en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de 3 338 500 €

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

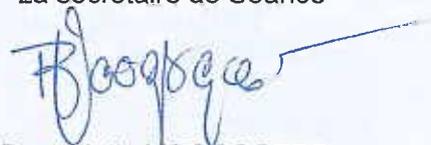
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La secrétaire de Séance


Bernadette VOOGSGERD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 03/04/2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : ...03/04/2025